Conseil et rappel pour tous ceux qui parlent au nom de la Salafiyya

Louanges à Allah, que Ses éloges et le salut soient sur le messager d'Allah, sa famille, ses compagnons et tous ceux qui les auront suivis dans la bienfaisance jusqu'au Jour Dernier. Ceci dit :

Ceci est un conseil et un rappel pour tous ceux qui parlent au nom de la Salafiyya; mais qui, lors des épreuves, lorsque les lances et les flèches des gens de la ruse, de la discorde et des troubles, s'orientent vers elle, alors on ne le compte plus parmi ses alliés, ni parmi ceux qui la défendent, mais plutôt on trouve en lui des choses surprenantes et étranges.

Certes, est apparu chez ceux qui se revendiquent de la Salafiyya et qui guettent la moindre occasion pour lui nuire, à elle ainsi qu'à ceux qui en font partie, des attitudes et des positions contraires à la Salafiyya, à sa ligne de conduite et à ses fondements. À en donner des cheveux blancs!

Parmi ces positions:

1- La défense des gens coupables de grandes innovations[1] telles que : la croyance qu'Allah se trouve avec et dans toutes ses créatures, la croyance en l'unité et l'égalité des religions, la croyance en la fraternité inter-religieuse, la défense de ceux qui apportent foi aux légendes inventées de toute pièce de et qui commettent des actes de polythéisme. De même qu'ils attestent que ces gens font partie des gens de la Sunna. Alors que certains même, parmi leurs

---

[1] Le salafi avisé ne se laissera pas duper par Ali al-Halabi, qui laisse paraître qu'il rend mécréant celui qui croit en l'unité des religions (wahdatou-l-adyane); car il critique cette croyance d'une part, et la défend, lui et ses collègues, d'autre part; de même qu'ils recommandent celui qui appelle à cette croyance, et qu'ils combattent ceux qui la critiquent, et qu'ils qualifient ceux-là d'extrémistes et de khawarij, et qu'ils coalisent contre eux. Que de contradictions ne réunissent-ils pas autour de sentiments aveugles!

leaders, en arrivent à faire l'éloge des rawafid[1] et des soufis, en les qualifiant de savants dignes de confiance; et ils font l'éloge également de la voie qu'ils empruntent. Par la suite, leurs adeptes ignorants leur apportent leur soutien en cela.

2- La guerre immorale et injuste livrée aux gens de la Sunna; ainsi que le discrédit qu'ils jettent sur eux, leur voie et leurs fondements.

3- L'invention de règles contraires à celles des gens de la Sunna, et à leur méthodologie pour combattre les gens de la Sunna et défendre les gens coupables de grandes innovations telles que:

a- Nous corrigeons mais ne diffamons pas.

b- L'adoption d'une méthodologie plus large qui engloberait les gens de la Sunna -selon leur terminologie- et le reste de la communauté, mais qui se rétrécit à l'encontre des gens de la Sunna, de leur méthodologie et de leurs fondements.

c- La méthodologie de la compensation[2].

---

[1] Qui s'appellent et sont appelés chiites. Or, l'appellation qui leur convient le mieux et bel et bien rawafid. [Colo]

[2] C'est le procédé des «Muwazanat» qui fut inventé par les innovateurs pour amoindrir la gravité du cas des innovateurs. Il consiste à citer les bonnes actions du transgresseur à la Sunna lorsqu'une réplique lui est adressée, en prétendant que c'est là la justice et l'équité.

Ibn Rajab a dit dans «Charh 'ilal Tirmidhi» : «Ibn Abi Dunya a dit : Abu Salih Al Marwazi nous a informé, qu'il a entendu Rafi' Ibn Achras dire : Jadis on disait : Fait partie de la punition du menteur, que ces instants de véracité ne soient pas pris en compte, quant à moi, je dis : Fait partie de la punition du pervers innovateur, que ces bons côtés ne soient pas cités». [Voir : «La méthodologie des gens de la Sunna dans la critique des livres, individus et groupes» du cheikh Rabi' Al Madkhali]. [Colo]

d- Considérer les paroles floues des gens de l'égarement selon leurs paroles détaillées.

Bien, qu'en réalité, ces dernières les condamnent avant même de considérer leurs paroles floues[1].

Et d'autres choses encore, que les gens de la Sunna ont condamnées et dont ils ont démontré l'inexactitude et le faux.

4- Dans leur détournement de la Vérité, et leur obstination dans l'égarement, ils ont instauré:

a- la règle « ça ne m'engage à rien ».

b- la règle « ça ne me convainc pas »[2].

c- la guerre à la règle de base concernant « la critique détaillée »[3].

d- le rejet des informations rapportées par des personnes dignes de confiance.

---

[1] Ce qui est voulu par «les paroles détaillées» ici, c'est la situation générale de celui qui est l'auteur de paroles floues. [Voir la page 9 de l'annexe de l'article écrit par le cheikh Rabi' intitulé : «Anéantissement des prétentions d'Abu-l-Hasan concernant le fait de considérer les paroles floues à partir des paroles détaillées»].

Ce procédé a été inventé par 'Abde-Lah 'Azam qui cherchait à défendre Sayyid Qutb lorsque le cheikh Al Albani affirma qu'il prônait la croyance mécréante de «l'unité de l'existence».

Par ce procédé, il écartait les critiques fondées dirigées vers Sayyid Qutb concernant des paroles d'égarement évident, en prétextant qu'il a tenu d'autres propos valables dans la même question.

L'auteur a discuté les arguments de ceux qui défendent ce procédé dans un article intitulé : «Discussions avec ceux qui sont d'avis qu'il convient de considérer les paroles floues à partir des paroles détaillées». [Colo]

[2] Ces deux règles sont utilisées par les gens du faux afin de contrer la Vérité et ceux qui se présentent avec, après que les preuves leur aient été montrées. [Colo]

[3] Qui consiste à ce que la critique détaillée des gens de science prévale sur l'éloge général qui peut être fait par d'autres gens de science. [Colo]

e- Le fait de considérer que l'unanimité est une condition pour rendre innovateur n'importe quel innovateur, bien que les preuves nécessaires pour le déclarer innovateur eussent été apportées. Ils ont instauré cette condition sans considérer le statut des personnes qui l'ont rendu innovateur, et malgré que ceux-ci eurent atteint un nombre conséquent. Ainsi, lorsqu'un seul parmi les gens suivant leurs passions, contredit ce jugement rendant telle personne innovateur: celui-ci s'annule.

f- Une règle pour insulter les compagnons de Mohammed ﷺ de la plus ignoble des sortes d'insultes, ils les ont insultés d'être de l'écume (ghoutha°iya). Et quand on leur a réclamé des excuses ils ont dit: ce n'est pas une insulte! Ce n'est pas une insulte! Et ils ont dit: lorsque cette expression émane d'un sunnite ce n'est pas une insulte! Et si elle émane d'un chiite, alors ça devient une insulte! Et ils affirment ceci depuis l'année 1424 [de l'hégire], jusqu'à ce jour.

Ces règles sont devenues une source de troubles, telles des parcelles de nuit obscure.

Orgueil, entêtement, et dispute à l'encontre de ceux qui les conseillent et montrent leur égarement, accompagnent toutes ces calamités.

Malgré ces désastres et ces calamités, et d'autres encore, on trouve des gens pour faire leurs éloges et pour les compter parmi les gens de la Sunna!

Voici, à présent, un ensemble de hadiths prophétiques, que je rappellerai à ces personnes afin qu'ils se souviennent et s'éloignent de leurs positions.

1/ D'après Qays ibn Abi Hazim ﷺ:

Abou Bakr ﷺ s'est levé, a loué Allah et l'a mentionné en bien, puis a dit: « Ô gens! Vous récitez ce verset :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنْفُسَكُمْ لَا يَضُرُّكُمْ مَنْ ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ﴾ [المائدة: ١٠٥]

﴿Ô vous les croyants! Vous êtes responsables de vous-mêmes! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous vous avez pris la bonne voie﴾ [5/105] et vous ne le comprenez pas comme il se doit. J'ai certes, entendu le messager d'Allah ﷺ dire: **«Lorsque les gens voient le blâmable et ne le changent point, peu s'en faut que le châtiment d'Allah ne les atteigne tous**».

Ce hadith est authentique. Il a été rapporté par l'imam Ahmed dans son « Mousnad » (5/1), Abou Daoud dans ses « Sounan » hadith (4338), par Ibn Majah dans ses « Sounan » à propos des troubles, hadith (4005), et d'autres imams qui l'ont également rapporté.

2/ D'après Houdheyfa ibn El Yaman ﷺ :

Le prophète ﷺ a dit: «**Par Celui dont mon âme est dans Sa main, vous ordonnerez le convenable et interdirez le blâmable, sinon peu s'en faut qu'Allah vous envoie un de Ses châtiments; puis vous L'implorerez alors, mais Il ne vous exaucera point**».

Rapporté par At-Tirmidhi dans le chapitre des « Troubles », hadith (2169), il a dit: c'est un hadith bon, mais il y a une faiblesse dans sa chaîne de transmission.

Et par L'imam Ahmed dans son « Mousnad » (388/5).

En outre, si At-Tirmidhi a considéré ce hadith fiable, c'est qu'il bénéficie de deux témoins.

L'un des deux témoins est le hadith de 'Aicha -qu'Allah l'agrée-, rapporté par l'imam Ahmed dans son «Mousnad» (159/6), selon un sens proche de celui-ci. Et Dans sa chaîne de transmission figure une faiblesse.

Quant au deuxième, d'après le hadith d'Abou Houreira ؓ, il est rapporté par El Bazzar dans son « Mousnad » (8508), et par El Khatib dans son « Tarikh » (92/13).

De par l'ensemble de ces chaînes de transmission, ce hadith est élevé au rang de fiable par l'intermédiaire d'un autre. D'ailleurs, le grand savant al-Albani a considéré ce hadith fiable dans «El jami' es-sahih» (6947).

3/ D'après Ibn Mass'oud ﷺ :

Le prophète ﷺ a dit: « **Il n'est pas un prophète qu'Allah ait envoyé à un peuple avant moi, sans qu'il ne compte parmi sa communauté, des compagnons qui suivent son enseignement, et qui exécutent ses ordres. Leur succédèrent ensuite des personnes, qui dirent ce qu'ils ne faisaient pas et qui agirent non conformément aux ordres (de leur prophète). Celui qui les a combattus avec sa main est un croyant, celui qui les a combattus avec sa langue est également un croyant, et celui qui les a combattus avec son cœur est également un croyant. En dehors de ceci, il n'y a plus, ne serait-ce qu'un grain de moutarde de foi**».

Rapporté par Mouslim dans le livre de la foi, hadith (50), par Abou 'Awwana (?) (35/1, 36), et Ibn Mandah dans « La foi » (p. 183-184).

Dans ces hadiths, le prophète ﷺ a montré la dangerosité des actes interdits, tels que les innovations et les pêchés.

Leur dangerosité et leurs fâcheuses conséquences ne se limitent pas à ceux qui les accomplissent; mais ils touchent aussi celui qui se montre prévenant[1] envers ces gens-là et qui embellit leurs images. Ils touchent également celui qui apporte son soutien à ces innovations, et à plus forte raison, celui qui prend la défense de ces personnes. Et son cas s'aggrave lorsqu'il en vient à combattre les personnes qui dénoncent ces innovations, et qui, eux, figurent parmi les gens de la Vérité, ceux qui combattent les gens de l'égarement et des dissensions, qui s'attachent à préserver les limites fixées par Allah.

---

[1] Quelqu'un de prévenant, c'est quelqu'un qui va au-devant des désirs d'autrui en cherchant à le satisfaire. Son sens est abordé par le cheikh dans quelques lignes. [Colo]

4/ D'après An-Nou'man ibn Bachir ﷺ :

Le prophète ﷺ a dit : « **L'image de celui qui se montre prévenant envers les interdits d'Allah et celui qui les transgresse, est celle d'un groupe de gens qui a tiré au sort pour donner à chacun d'eux sa place sur une embarcation. À certains revint le pont, et à d'autres la cale. Ceux qui logeaient en cale étaient obligés de passer par le pont pour puiser l'eau; gênant par-là ceux qui y logeaient. Ils prirent alors une hache, et se mirent à perforer le fond de l'embarcation. Ceux qui logeaient sur le pont descendirent alors en cale, et dirent: « Mais que faîtes-vous!? ». Et aux autres de répondre: « Nous vous dérangeons, mais nous avons absolument besoin d'avoir accès à l'eau! ». S'ils les empêchent de réaliser leur dessein, c'est leur salut à tous; et s'ils les laissent le réaliser, alors c'est leur perte à tous**»

Rapporté par Al-Boukhari dans son « Sahih » (2686), l'imam Ahmed dans son « Mousnad » (268/4, 269), At-Tirmidhi dans les « troubles » (2173), et par Ibn Hibban tel que dans « Al-Ihsan » (297, 298).

Voici la version de ce hadith rapportée par l'imam Ahmed et At-Tirmidhi:

«L'image de celui qui transgresse les interdits d'Allah et de celui qui se montre prévenant envers eux, est celle d'un groupe de gens qui a tiré au sort pour donner à chacun d'eux sa place sur une embarcation se trouvant en mer. À certains revint le pont, et à d'autres la cale. Ceux qui logeaient en cale étaient obligés de monter sur le pont pour puiser l'eau; gênant par-là ceux qui y logeaient. Ceux-ci leur dirent alors: « Nous ne vous laissons plus monter chez nous car vous nous dérangez! ». À eux de dire enfin: « Nous percerons donc un trou en son fond afin de puiser l'eau! ». S'ils les empêchent de réaliser leur dessein, c'est leur salut à tous; et s'ils les laissent le réaliser, alors ils se noieront tous. »

Le prévenant [dans ce hadith] est celui qui voit et entend des actes blâmables, tels que les innovations ou autres, et ne les réprimande pas. Pire, il se montre prévenant envers les auteurs de ces actes et envers ceux qui prennent parti pour ces actes. Qu'en est-il alors, si cela l'amène à

prendre la défense de ces gens, à embellir leurs images, et à les faire passer pour des gens de la Sunna ?!

Qu'en est-il de lui, lorsque tout cela le mène à s'en prendre à ceux qui interdisent ces actes blâmables, et qu'il fait croire aux gens qu'ils ne sont pas dans le Vrai, mais plutôt qu'ils sont sur une mauvaise voie ?!

Ce sont de telles positions qui encouragent les auteurs de ces actes blâmables à persévérer dans leur égarement, et incitent les faibles d'esprits à avoir une bonne opinion d'eux et les poussent à se jeter dans leurs bras et à leur apporter leur soutien. Tout ceci a détourné beaucoup de gens de la voie des pieux prédécesseurs, dans beaucoup de pays.

Que ces personnes craignent Allah! Qu'ils revoient leurs positions avec sérieux et sincérité! Qu'ils prennent conscience des fâcheuses conséquences de leurs attitudes! Qu'ils prennent conscience qu'ils devront rendre des comptes devant Allah, le Jour où aucune âme ne sera d'utilité à une autre! Qu'ils se livrent à leur propre introspection de manière sérieuse, car la situation est grave.

Je leur rappelle la parole d'Allah :

﴿الْأَخِلَّاءُ يَوْمَئِذٍ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ إِلَّا الْمُتَّقِينَ﴾ [الزخرف: ٦٧]

﴾Les amis, ce jour-là, seront les ennemis les uns des autres; excepté les pieux﴿ [Az-zuhruf, 67]

Et je leur rappelle la parole d'Allah :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُونُوا قَوَّامِينَ بِالْقِسْطِ شُهَدَاءَ لِلَّهِ وَلَوْ عَلَى أَنْفُسِكُمْ أَوِ الْوَالِدَيْنِ وَالْأَقْرَبِينَ﴾

[النساء: ١٣٥]

﴿Ô les croyants! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous-mêmes, contre vos père et mère ou proches parents﴾

[An-nissa, 135]

Et je leur rappelle la parole du messager d'Allah ﷺ : «**La religion c'est la loyauté, la religion c'est la loyauté**» à trois reprises**.** Les compagnons dirent alors **:** Envers qui ? Il répondit : **« Envers Allah, Son livre, Son Prophète, les dirigeants des musulmans et leur masse**».

Et je leur rappelle la parole rapportée par l'éminent compagnon Jarir ibn Abdillah al-Bajali ﷺ :

Ziyad ibn 'Ilaqa a dit: « J'ai entendu Jarir ibn Abdillah se mettre à sermonner les gens, le jour de la mort d'al-Moughira ibn Shou'ba: «Craignez Allah! Faites preuve de calme et de retenue jusqu'à ce que soit désigné un nouveau gouverneur; car certes, il y aura maintenant un nouveau gouverneur». Il dit ensuite : «Demandez [à Allah] l'intercession pour votre gouverneur, car il aimait le pardon». Il dit également: «Je suis allé vers le messager d'Allah ﷺ, et je lui ai dit: Je te fais allégeance dans l'Islam. Il m'imposa alors comme condition d'être loyal envers tous musulman, et je lui ai fait allégeance en cela. Par le Seigneur de cette mosquée! Certes, je suis pour vous un conseiller loyal». Ensuite il implora Allah de lui pardonner, puis il descendit.

Rapporté par al-Boukhari dans son « Sahih », chapitre de « La foi », sous-chapitre « La parole du prophète ﷺ : «**La religion c'est la loyauté envers Allah, Son livre, Son prophète, les dirigeants des musulmans et leur masse**», et Sa parole ﴿Lorsqu'ils feront preuve de sincérité pour Allah et Son Messager﴾, hadith (58).

Rapporté également par l'imam Ahmed (357/4).

Il a également été rapporté de manière succincte par Al-Boukhari, chapitre de « La foi », hadith (57), et Mouslim, chapitre de « La foi », hadith (56).

Je rappelle à ces personnes, à travers les enseignements tirés de ces hadiths et de ces versets, leur obligation de faire preuve de loyauté envers Allah, Son Livre et Son prophète, et de

conseiller les dirigeants des musulmans ainsi que leur masse. Et je leur rappelle leur obligation de réprimer le blâmable, et la terrible menace qui pèse sur ceux qui ne s'acquittent pas de cette obligation, et qui ne répriment pas le blâmable.

Et je leur dis comme a dit Jarir ﷺ : par le Seigneur de cette mosquée! Certes, je suis pour vous un conseiller loyal! Je dirais même plus : par le Seigneur des cieux et de la terre, certes je suis pour eux un conseiller loyal!

Et je leur rappelle la parole d'Anas ﷺ : «Vous pratiquez des actes qui, à vos yeux, vous paraissent être insignifiants, mais qui à l'époque du prophète ﷺ, étaient comptés parmi les grands péchés».

Rapporté par al-Boukhari (6492), Ahmed dans son « Mousnad » (157/3), et Abou Ya'la dans son « Mousnad » (4207) et (4314).

Et je leur conseille, également, d'étudier la méthodologie des pieux prédécesseurs à sa source, de s'y conformer, de l'appliquer sur eux-même mais aussi sur autrui.

J'invoque Allah pour qu'Il leur montre ce qu'ils ont ignoré, qu'Il leur montre les fautes qu'ils ont faites par erreur, ou bien celles qu'ils ont sciemment commises.

Écrit par Rabi' Ibn Hadi 'Amir Al Madkhali

Le 09/02/1432 de l'Hégire

Traduit par Abou Khouzeima Abdullah el Firansi

Relu par Mustafa Abou Souheyb al maghribi et 'Abdu-Rahman Colo

Consulter l'article en arabe sur :

http://www.rabee.net/show_des.aspx?pid=3&id=279